

Avis n° 2025/02
relatif à l'accréditation de
Institut national des sciences et industries du vivant et de
l'environnement (AgroParisTech)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)
Sigle :	AgroParisTech
Type :	Public
Académie :	Versailles
Sites de l'école :	Palaiseau

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2018/02-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Palaiseau

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) ;
- Vu le rapport établi par Xavier KLEBER (membre de la CTI, rapporteur principal), Louis-Joseph BROSSOLLET (expert auprès de la CTI, expert), Barry O'CONNOR (expert auprès de la CTI, expert international), Caroline TOME MANEKE (experte auprès de la CTI, experte élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 Février 2025 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), sur le site de Palaiseau	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech), sur le site de Palaiseau	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2029-2030	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2027**, exclusivement sous format de fichier numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'école

- Poursuivre et renforcer la démarche qualité en recrutant une ou des personnes responsables de l'amélioration continue ;
- Finaliser la démarche compétences pour une mise en place effective dans les nouvelles maquettes.

Pour la FISE

- Augmenter la part des enseignements réalisés par des vacataires issus du monde socioéconomique afin de se mettre en accord avec R&O ;
- Développer la mobilité entrante jugée encore trop faible ;
- Réduire le volume de la maquette horaire afin de se mettre en accord avec R&O.

Pour la FISA

- Revoir le rythme de l'alternance en dernière année afin de mettre en place une pédagogie adaptée.

Avis pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)	2025	2029-2030

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 11 février 2025

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 11 mars 2025

La présidente
Claire PEYRATOUT

